



PRESTATION DE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

ETABLIR UN SYSTEME DE REMUNERATION JUSTE ORGANISATION DU TRAVAIL

PRESTATION DE CONSEIL RH

C'est quoi ?

Un accompagnement sur-mesure pour améliorer la gestion de vos ressources humaines, cofinancée par l'État et les OPCO jusqu'à 100 %

1 Bénéficiaires

Toute entreprise souhaitant élaborer un système de rémunération juste, conforme et adapté à sa taille et son secteur d'activité

2 Objectifs

- Classifier les emplois et apprécier la juste valeur des compétences
- Proposer une rémunération cohérente avec le marché du travail et le secteur d'activité

Vous bénéficiez d'un **pré-diagnostic** de vos pratiques salariales, d'un **plan d'action** et d'un **accompagnement** la mise en œuvre du plan d'actions.

3 Durée préconisée

- **4 jours** d'accompagnement sur une période de 6 mois maximum
- Prestation à adapter en fonction de la taille de l'entreprise, la complexité de l'organisation, les métiers à pourvoir et les enjeux stratégiques

4 Méthodologie

Axe 1 : Collecte et analyse

- Identifier les différents contrats de travail de l'entreprise
- Rassembler des informations sur les salaires du secteur d'activité et de la région

Axe 2 : Matrice salariale

- Établir des critères transparents pour évaluer la performance, l'expérience et les compétences des salariés, afin de structurer les augmentations de salaire et les promotions individuelles
- Concevoir une structure de rémunération avec des échelles salariales en fonction des niveaux d'expérience et de responsabilité

Axe 3 : Formation à l'utilisation

- Former les dirigeants sur la manière d'utiliser la matrice salariale, évaluer les performances et mener des négociations salariales

5 Tarif

- Sur devis, sur la base de 980 € HT / jour
- **Adhérents OPCO EP** : financement possible jusqu'à 100% par l'OPRO EP avec le soutien de la DREETS Normandie dans le cadre du dispositif Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH)

Plus d'informations :
rh.agence-via.com

